

L'agriculture urbaine

Fermes urbaines sur des toits, carrés potagers en pied d'immeuble, jardins partagés dans des rues ou des parkings... L'agriculture urbaine est en plein essor, en particulier en Île-de-France, où plus de 190 hectares sont désormais cultivés, soit l'équivalent de 270 terrains de football

Pour fédérer les acteurs de ce secteur, l'association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP) a créé, en 2023, le Réseau Francilien des Agricultures URbaines, soutenu par l'ADEME. Récemment, une nouvelle convention a été signée entre l'AFAUP et l'ADEME afin de pérenniser la dynamique de réseau.

Septembre 2024

L'agriculture urbaine, c'est quoi ? L'agriculture urbaine désigne la production alimentaire au cœur ou en périphérie des villes. Elle englobe diverses pratiques et techniques de culture :

- jardins et potagers collectifs ;
- fermes urbaines ;
- pleine terre ;
- hydroponie et aquaponie ;
- maraîchage sur sol vivant comme les potagers communautaires.

En Île-de-France, cette forme d'agriculture connaît un réel engouement avec plus de 1 600 projets recensés aujourd'hui.

Les bénéfices de l'agriculture urbaine sont multiples. Sur le plan social, elle crée des espaces de partage, d'échange et de solidarité entre habitants, améliore le cadre de vie, sensibilise aux enjeux écologiques et alimentaires. **Économiquement**, elle génère des emplois locaux, favorise le développement d'écosystèmes de coopération et de circuits courts et renforce la sécurité alimentaire

locale. Elle permet une meilleure compréhension du métier d'agriculteur et peut participer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Enfin, **l'impact environnemental** est tout aussi significatif : l'agriculture urbaine contribue à réduire l'empreinte carbone, améliore la qualité de l'air et participe à la préservation de la biodiversité

Un atout pour le rafraîchissement urbain

Face au réchauffement climatique, le rafraîchissement des villes est devenu un défi majeur. **L'agriculture urbaine apparaît comme une des solutions pour y répondre.** Les jardins, potagers et fermes urbaines créent des îlots de fraîcheur naturels au cœur des villes. Ces espaces verts offrent de l'ombre et favorisent une meilleure circulation de l'air, contribuant ainsi à baisser la température dans les zones urbaines. Développer l'agriculture en ville participe à réduire l'impact des canicules, améliorer le bien-être des habitants et rendre les villes plus résistantes aux effets du changement climatique. **L'agriculture urbaine en Île-de-France représente 1 100 emplois sur plus de 1 625 sites dont :**

1 303 jardins collectifs

(jardins partagés et familiaux)

178 fermes urbaines participatives

(vente de produits agricoles inférieure à 50 % du chiffre d'affaires)

144 fermes urbaines spécialisées

(vente de produits agricoles supérieure à 50 % du chiffre d'affaires)

70 projets

agricoles dans Paris intra-muros, soit 34 hectares d'espaces agricoles

Quel est le rôle du REFAUR ?

Le Réseau Francilien des Agricultures Urbaines a pour missions de fédérer et d'animer, d'orienter les collectivités et porteurs de projets, de diffuser des ressources, et de promouvoir l'agriculture urbaine auprès du grand public. Il organise des ateliers, conférences et visites de jardins pour encourager les échanges

entre professionnels et amateurs, tout en établissant des liens avec les institutions et le grand public.

Pourquoi une nouvelle convention ?

En mars 2024, l'AFAUP et l'ADEME ont signé une nouvelle convention, afin de soutenir financièrement le Réseau avec 90 000 € de 2024 à 2027 et ainsi poursuivre son déploiement et son animation. Il s'agit au final de promouvoir et d'accompagner le développement d'une agriculture urbaine ancrée dans les territoires d'Ile-de-France et porteuse de transition écologique et solidaire.

Des fermes au fil de l'Ourcq

Les cols verts, réseau associatif spécialisé dans l'agriculture urbaine mène actuellement un projet ambitieux de quatre espaces (les jardins mécaniques, le potager de la Bergère, les vergers d'Hector, la ferme Kennedy) qui forment un ensemble de sites d'agriculture urbaine le long du canal de l'Ourcq en Seine-Saint-Denis.

Très soutenue par les collectivités, cette initiative s'intègre au Projet Alimentaire Territorial du Département. Elle vise à fournir des fruits et légumes de qualité à bas prix, notamment aux habitants des quartiers prioritaires, en utilisant des sites équipés pour la production, la transformation, et le stockage des aliments. Les récoltes seront distribuées via des marchés fermiers, des ventes sur site, et des paniers solidaires. Les sites serviront aussi d'espaces pédagogiques et de formation, offrant des ateliers de cuisine, des activités scolaires, et des formations professionnelles. Interconnectés, tous les sites suivent une logique d'économie circulaire et une logistique douce pour un approvisionnement durable. Ce projet, dont le déploiement est en cours, renforcera le lien social, permettra un accès de proximité à des produits de qualité et facilitera la sensibilisation à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Un observatoire pour mieux connaître l'agriculture urbaine

Combien y a-t-il de fermes urbaines ? Comment sont-elles réparties sur le territoire ? Combien d'emplois cela représente-il ? C'est pour répondre à ces questions et mieux connaître le secteur qu'un observatoire de l'agriculture urbaine a été mis en place en janvier 2022, parallèlement à la création du REFAUR. Outil collaboratif, le projet a déjà permis de recenser un grand nombre d'initiatives sur tout le territoire français, et de mettre en ligne une cartographie, actualisée régulièrement.